

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 08/07/2015

Réception par le Prefet : 08/07/2015

Publication : 10/07/2015



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2015-7-2-3

Séance du vendredi 3 juillet 2015

CONTRAT DE DESTINATION MASSIF DES VOSGES PROGRAMME 2015

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES : MM. BECHT, GRAPPE, JANDER, Mme ORLANDI

ABSENT : M. DELMOND

La Commission Permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil général n° CG-2015-2-2-2 du 19 février 2015 relative au Budget Primitif pour les interventions du Département en faveur du Tourisme,

VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve le Contrat de Destination Annuel 2015 Massif des Vosges et le programme d'actions afférent, joints en annexes,
- autorise le Président du Conseil départemental à prendre tous les actes et toutes les mesures qui s'avèreraient nécessaires pour l'exécution de la présente délibération et la mise en œuvre du Contrat de Destination Annuel 2015 Massif des Vosges,
- attribue une subvention de 4 560 € au Département des Vosges au titre de l'accompagnement et de l'animation de la filière Stations-Vallées pour 2015,
- décide que les crédits afférents seront prélevés sur le chapitre 65, fonction 94, nature 65733 programme F741 du budget départemental.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité